

Conférence du désarmement

18 septembre 2015

Français

Original : anglais

Rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Organisation des travaux de la Conférence	2–37	3
A. Session de 2015 de la Conférence	2–9	3
B. Participants aux travaux de la Conférence	10	5
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	11–12	5
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2015	13–22	6
E. Élargissement de la composition de la Conférence	23–25	9
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	26	10
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	27–32	10
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	33–37	11
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2015	38–67	11
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	45–48	13
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	49–52	16
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	53–56	20
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	57–60	19
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : armes radiologiques	61	20
F. Programme global de désarmement	62	20
G. Transparence dans le domaine des armements	63	20



H.	Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes	64	20
I.	Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	65–67	21

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-dixième session, son rapport annuel sur sa session de 2015, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2015 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 19 janvier au 27 mars, du 25 mai au 10 juillet et du 3 août au 18 septembre 2015. Durant cette période, elle a tenu 40 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. La Conférence a également tenu 33 séances plénières informelles, les 24 mars, 11 juin (2), 16 juin, 18 juin, 19 juin (Groupe de travail informel), 30 juin, 2 juillet (2), 3 juillet (Groupe de travail informel), 9 juillet (2), 4 août (2), 6 août (2), 7 août, 11 août, 13 août (2), 18 août, 20 août (2), 21 août, 27 août (2), 2 septembre (2), 8 septembre, 9 septembre, 14 septembre, 15 septembre et 16 septembre.

4. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de la Conférence du désarmement, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Mexique, Mongolie, Maroc, Myanmar, Pays-Bas et Nouvelle-Zélande.

5. À la 1^{re} séance plénière de 2015, le 20 janvier 2015, M. Michael Møller, Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a donné lecture au nom du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, d'un message dans lequel le Secrétaire général, entre autres, prenait acte des efforts résolus et fructueux déployés au cours de l'année écoulée en vue de remettre la Conférence au travail et, tout en se disant encouragé par le fait que la Conférence avait trouvé des moyens de poursuivre ses débats sur les questions de fond, en dépit des longues années de blocage, rappelait que la Conférence du désarmement n'avait pas vocation à délibérer mais plutôt à négocier, et engageait les membres de la Conférence à promouvoir la paix et la sécurité grâce au désarmement (CD/PV.1330). M. Michael Møller a réaffirmé le message du Secrétaire général lors de la 1353^e séance plénière du 27 mai 2015, au cours de laquelle il avait fait observer que la nécessité de progresser sur la voie du désarmement multilatéral était plus forte que jamais, et avait invité la Conférence à reprendre son rôle de renforcement de l'état de droit dans le désarmement (CD/PV.1353).

6. Sur l'invitation conjointe du deuxième Président de la Conférence, M. Vaanchig Purevdorj, Ambassadeur de Mongolie, et du Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Michael Møller, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1342); M. Ramtane Lamamra, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie (CD/PV.1342); M^{me} Margot Wallstrom, Ministre des affaires étrangères de la Suède (CD/PV.1342); M. Bert Koenders, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas (CD/PV.1342); M. Eduardo Antonio Zuain, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Argentine (CD/PV.1342); M. Sergiy Kyslytsya, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Ukraine (CD/PV.1342); M. Gebran Bassil, Ministre des affaires étrangères et de l'émigration du Liban (CD/PV.1343); M^{me} Mbarka Bouaida, Ministre déléguée auprès du Ministère des affaires étrangères et de la coopération du Maroc

(CD/PV.1343); M. Sheik Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al-Thani, Assistant du Ministre chargé des affaires de coopération internationale du Qatar (CD/PV.1343); M. Naci Koru, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Turquie (CD/PV.1343); M. Ri Su Yong, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée (CD/PV.1344); M. Frank-Walter Steinmeier, Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne (CD/PV.1344); M. Sebastian Kurz, Ministre fédéral chargé de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche (CD/PV.1344); M. Ignacio Ybáñez Rubio, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Espagne (CD/PV.1344); la baronne Anelay of St Johns, Ministre d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (CD/PV.1344); M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba (CD/PV.1344); M. Takashi Uto, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1344); M^{me} Tamar Beruchashvili, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie (CD/PV.1345); M. Thant Kyaw, Ministre adjoint aux affaires étrangères du Myanmar (CD/PV.1345); M. Juan Manuel Gómez Robledo, Ministre adjoint chargé des affaires multilatérales du Mexique (CD/PV.1345); M. Erlan Idrissov, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.1346); M. Manuel González Sanz, Ministre des affaires étrangères et du culte du Costa Rica (CD/PV.1346); M. Cho Tae-yul, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée (CD/PV.1346); M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie (CD/PV.1346); M. Charles Flanagan, Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande (CD/PV.1347); M. Benedetto Della Vedova, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération internationale de l'Italie (CD/PV.1347); M. Edgardo Riveros, Vice-Ministre des affaires étrangères du Chili (CD/PV.1347); M. Lundeg Purevsuren, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie (CD/PV.1348); M. Ibrahim Al-Jaafari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq (CD/PV.1348); M. Francisco Echeverri Lara, Vice-Ministre des affaires multilatérales de la Colombie (CD/PV.1348); M. Erkki Tuomioja, Ministre des affaires étrangères de la Finlande (CD/PV.1349). Sur l'invitation du cinquième Président de la Conférence du désarmement, M. Henk Cor van der Kwast, Ambassadeur extraordinaire et Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence du désarmement, M. KIM Won-soo, Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, s'est exprimé devant la Conférence (CD/PV.1359).

7. Dans leurs discours, ces dignitaires ont exprimé de diverses manières leur soutien à la Conférence et leur préoccupation quant à la situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence, ont invité la Conférence à jouer son rôle pour faire progresser l'ordre du jour international en surmontant l'impasse dans laquelle elle se trouve toujours, et ont présenté leurs priorités nationales en ce qui concerne les travaux de la Conférence.

8. La Conférence a également entendu une communication de l'Ambassadeur István Gyarmati, Président du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (CD/PV.1337), dans laquelle il rappelait la contribution de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) aux travaux de la Conférence et sollicitait l'appui des membres de la Conférence dans la recherche de solutions à la situation délicate de l'Institut sur les plans financier et institutionnel.

9. Le 6 juillet 2015, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé M. Michael Møller Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU (CD/2029). Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé de M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU (CD/1967 daté du 27 janvier 2014, intitulé « Nomination du Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement », et CD/2029 daté

du 7 août 2015, intitulé « Nomination du Secrétaire général de la Conférence du désarmement »); M. Thomas Markram, Secrétaire général adjoint par intérim de la Conférence du désarmement et administrateur chargé du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (jusqu'au 12 mars); M^{me} Gabriele Kraatz-Wadsack, Secrétaire générale adjointe par intérim de la Conférence du désarmement et administratrice chargée du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (du 1^{er} juin au 10 juillet); M. Ivor Richard Fung, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence du désarmement (jusqu'au 31 mai) et M. Marco Kalbusch (à compter du 1^{er} juin), spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence du désarmement.

B. Participants aux travaux de la Conférence

10. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

11. Conformément au règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 40 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux; Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovaquie, Thaïlande et Uruguay.

12. La Conférence était saisie du document suivant relatif à la présence et à la participation d'États non membres :

CD/2012, daté du 10 février 2015, intitulé « Lettre datée du 28 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Turquie concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2015 aux travaux de la Conférence ».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2015

13. À sa 1330^e séance plénière, le 20 janvier 2015, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président, M. Jorge Lomónaco, Ambassadeur du Mexique, conformément à l'article 29 du règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2015 (CD/PV.1330). Cet ordre du jour (CD/2008) est libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2015 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. ».

14. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son règlement intérieur. ».

15. Conformément au paragraphe 57 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2014 (CD/2004), le dernier Président de la session de 2014 (Malaisie) et le premier Président de la session de 2015 (Mexique) ont procédé à des consultations informelles pendant l'intersession afin que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond à sa session de 2015.

16. À l'issue d'un débat tenu le 27 janvier 2015 lors de la 1331^e séance plénière, le Président de la Conférence du désarmement, M. Jorge Lomónaco, Ambassadeur du Mexique, a soumis à la 1334^e séance plénière, le 29 janvier 2015, pour adoption, un projet de décision sur un programme de travail pour la session de 2015. Aucun consensus ne s'est dégagé sur le projet de décision (CD/PV.1334).

17. Tout au long de la session de 2015, les Présidents qui se sont succédé ont mené des consultations intensives en vue d'aboutir à un consensus sur un programme de travail qui soit fondé sur les propositions pertinentes. Les délégations ont présenté leurs vues sur la question de l'établissement d'un programme de travail qui tienne compte des propositions et suggestions pertinentes. Leurs vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Toutefois, malgré ces

efforts, la Conférence n'est pas parvenue à un consensus sur un programme de travail en 2015.

18. À sa 1354^e séance plénière, le 5 juin 2015, la Conférence a adopté la décision CD/2021, initialement établie sous la présidence de la Mongolie, soumise par le Président de la Conférence, M. Mohamed Auajjar, Ambassadeur du Maroc, sur un calendrier des activités pour la session de 2015 de la Conférence du désarmement, qui se lit comme suit :

« 1. Il est important que, tout en continuant de chercher la voie d'une reprise des négociations, la Conférence du désarmement tienne des débats de fond structurés sur les quatre questions fondamentales inscrites à son ordre du jour publié sous la cote CD/2008.

2. Pour cela, le Président de la Conférence du désarmement a l'intention d'organiser une série de réunions informelles ouvertes à tous, si possible avec la participation d'experts nationaux.

3. L'organisation de ces réunions informelles ne préjuge en rien de toute décision future que la Conférence pourrait prendre au sujet de son programme de travail.

4. Ces discussions informelles viendront compléter, sans les remplacer, les activités en cours de la Conférence du désarmement, en particulier les discussions menées visant à adopter rapidement un programme de travail.

5. Les réunions informelles portant sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour seront coordonnées par des représentants de divers pays membres de la Conférence de manière à assurer une répartition géographique équilibrée. Ainsi, les réunions sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général le désarmement nucléaire seront coordonnées par M. Amr Ramadan, Ambassadeur d'Égypte, celles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, par M. Michael Biontino, Ambassadeur d'Allemagne, celles sur le point 3 de l'ordre du jour, par M. Matthew Rowland, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et celles sur le point 4 de l'ordre du jour, par M. Ravinatha P. Aryasinha, Ambassadeur de Sri Lanka.

6. Sous l'autorité du Président, les coordonnateurs organiseront et présideront les débats d'une manière globale et sans condition préalable, en tenant compte de toutes les vues et propositions pertinentes qui ont déjà été formulées ou qui le seront par la suite. Ces débats ne constituent ni des prénégociations ni des négociations.

7. Les coordonnateurs seront tenus de rendre compte à titre personnel, au Président, des débats consacrés aux différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour et le Président, en concertation avec chacun d'eux, mettra au point sous sa propre responsabilité le texte définitif des rapports. Ces rapports ne préjugeront aucunement des positions des membres de la Conférence du désarmement.

8. Après des consultations informelles tenues avec les membres de la Conférence, le Président transmettra, par une lettre adressée à la Conférence, le rapport des coordonnateurs, que ces derniers auront établi à titre personnel. ».

19. À sa 1354^e séance plénière, le 5 juin 2015, la Conférence a adopté la décision CD/2022, initialement établie sous la présidence de la Mongolie, soumise par le

Président de la Conférence du désarmement, M. Mohamed Auajjar, Ambassadeur du Maroc, sur le rétablissement d'un groupe de travail informel, qui se lit comme suit :

« *La Conférence du désarmement,*

Conformément à son ordre du jour publié sous la cote CD/2008,

Soulignant l'importance que revêtent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail équilibré et complet le plus tôt possible à sa session de 2015,

Sans préjuger du règlement intérieur de la Conférence du désarmement ni des responsabilités confiées au Président en vertu du règlement intérieur de la Conférence du désarmement, en particulier de son article 29, s'agissant de l'établissement du programme de travail de la Conférence,

Décide

1. De rétablir, conformément à l'article 23 de son règlement intérieur, le Groupe de travail informel (dénommé ci-après « le Groupe »), avec pour mandat d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle.
 2. Que le Président de la Conférence du désarmement présidera le Groupe et sera secondé par un coprésident qui entreprendra des consultations en son nom. Pour la session de 2015, le Coprésident sera M^{me} Päivi Kairamo, Ambassadrice de Finlande.
 3. Que le Groupe demeurera ouvert à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres intéressés que la Conférence a invités à participer, en qualité d'observateurs, à ses travaux pendant sa session de 2015, conformément au règlement intérieur de la Conférence et à la décision qu'elle a prise à sa session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036).
 4. Que, dans ses travaux, le Groupe continuera d'appliquer, *mutatis mutandis*, le règlement intérieur de la Conférence. Le Groupe devra en particulier mener ses travaux et adopter ses décisions par consensus, ainsi que prévu à l'article 18 du règlement intérieur de la Conférence.
 5. Que le Groupe tiendra des réunions durant la session de 2015 conformément au calendrier établi par sa coprésidente agissant en consultation avec le Président. Ces réunions seront ouvertes à tous les membres et observateurs de la Conférence, conformément au paragraphe 3 ci-dessus.
 6. Que la coprésidente fera régulièrement rapport sur l'avancement des travaux du Groupe au Président de la Conférence du désarmement et, à la demande du Président, à la Conférence réunie en séance plénière conformément au règlement intérieur. Le Président soumettra à la Conférence le rapport final sur les travaux du Groupe, aussitôt que possible et, en tout état de cause, la deuxième semaine de la troisième partie de la session de 2015 de la Conférence du désarmement, au plus tard, pour examen et adoption conformément au règlement intérieur de la Conférence. Tenant compte de l'article 29 du règlement intérieur et conformément audit article, le Président établira un programme de travail de la Conférence pour examen et adoption. ».
20. Les décisions CD/2021 et CD/2022 ont été adoptées par consensus malgré l'importante divergence de vues et les écarts dans l'appui apporté par les délégations pour ce qui est du calendrier d'activités et du Groupe de travail informel, et de leur

utilité, dont il est fait état dans les comptes rendus des séances plénières de la Conférence (CD/PV.1354).

21. Le Groupe de travail informel a tenu deux séances, les 19 juin et 3 juillet 2015 respectivement. Le 7 août 2015, le Président de la Conférence, M. Henk Cor van der Kwast, Ambassadeur des Pays-Bas, a adressé à la Conférence une lettre par laquelle il soumettait le rapport du coprésident sur les travaux du Groupe informel, publié sous la cote CD/2033. À la 1363^e séance plénière, le lundi 17 août, la Conférence a adopté le rapport du Coprésident. Les vues des délégations sur le rapport publié sous la cote CD/2033 ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la Conférence (CD/PV.1362, CD/PV.1363 et CD/PV.1369).

22. Le document ci-après a été soumis à la Conférence :

CD/2014 daté du 10 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 3 février 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Mexique, demandant à ce que le projet de programme de travail pour la session de 2015 soumis par la présidence mexicains de la Conférence du désarmement soit publié en tant que document officiel de la Conférence ».

E. Élargissement de la composition de la Conférence

23. Les délégations ont traité en séances plénières de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence (CD/PV.1330, CD/PV.1333, CD/PV.1336, CD/PV.1337, CD/PV.1338, CD/PV.1339, CD/PV.1343, CD/PV.1345 et CD/PV.1364). Leurs vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Des suggestions ont été formulées quant à la nomination d'un rapporteur spécial sur l'élargissement de la composition.

24. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence :

a) CD/2030, daté du 13 août 2015, intitulé « Indonésie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Méthode de travail de la Conférence du désarmement et revitalisation »;

b) CD/2034, daté du 21 août 2015, intitulé « Lettre datée du 21 août 2015 adressée par le Président de la Conférence du désarmement et Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence, transmettant une lettre que la Lettonie a adressée, en sa qualité de Coordonnatrice du Groupe informel des États observateurs, transmettant elle-même un document de travail sur l'élargissement de la composition de la Conférence »¹.

25. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des 27 États non membres ci-après, classées par ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova et Qatar.

¹ Le titre du document CD/2034 est formulé tel qu'il a été soumis et n'implique pas de modifier le règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

26. Les délégations ont traité en séances plénières la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

27. Les délégations ont débattu en séances plénières de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

28. À l'issue d'un débat tenu le 4 février 2015, lors de la 1335^e séance plénière, et le 10 février 2015, lors de la 1336^e séance plénière, le Président de la Conférence du désarmement, M. Jorge Lomónaco, Ambassadeur du Mexique, a soumis à la 1338^e séance plénière, le 13 février 2015, pour adoption, un projet de décision révisé sur la participation de la société civile à la Conférence du désarmement. Aucun consensus ne s'est dégagé sur le projet de décision (CD/PV.1338).

29. À l'issue d'un débat tenu le 10 février 2015, lors de la 1336^e séance plénière, le Président de la Conférence du désarmement, M. Jorge Lomónaco, Ambassadeur du Mexique, a soumis à la 1338^e séance plénière, le 13 février 2015, pour adoption, un projet de décision révisé sur la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Aucun consensus ne s'est dégagé sur le projet de décision (CD/PV.1338).

30. À la 1360^e séance plénière, le 8 juillet 2015, le Président, M. Henk Cor van der Kwast, Ambassadeur des Pays-Bas, a soumis, pour adoption, un projet de décision sur la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de recueillir les vues et les propositions concernant les méthodes de travail dans l'optique de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, projet dont le texte figure dans le document CD/PV.1360. Aucun consensus ne s'est dégagé sur le projet de décision.

31. Tout au long de la session de 2015, les Présidents qui se sont succédé à la Conférence ont mené des consultations intensives en vue de parvenir à un consensus sur le réexamen des méthodes de travail sur la base des propositions pertinentes. Des propositions ont été faites tendant à ce que la Conférence étudie les moyens d'exploiter plus utilement les technologies de l'information et d'accélérer la mise à disposition des comptes rendus des séances de la Conférence du désarmement.

32. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence :

a) CD/2017, daté du 16 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 13 février 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Mexique, transmettant le résumé du Président pour la période correspondant à la première présidence de la session de 2015 de la Conférence du désarmement, assumée par le Mexique du 19 janvier au 15 février 2015 »;

b) CD/2030, daté du 13 août 2015, intitulé « Indonésie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Méthode de travail de la Conférence du désarmement et revitalisation »;

c) CD/2035, daté du 24 août 2015, intitulé « Lettre datée du 21 août 2015, adressée par le Président de la Conférence du désarmement et Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence du désarmement, transmettant une lettre adressée aux

États membres et aux États observateurs de la Conférence et contenant des suggestions quant aux moyens envisageables pour aller de l'avant à la Conférence du désarmement. »².

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

33. Conformément à l'article 42 du règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de leurs représentants a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/49).

34. Conformément à la décision prise à la 1172^e séance plénière de célébrer la Journée internationale de la femme (CD/PV.1172), à la 1350^e séance plénière, le 10 mars 2015, M^{me} Mia Gandenberger, a donné lecture d'une déclaration au nom de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, dans laquelle il était aussi indiqué que la Ligue ne couvrirait plus les séances de la Conférence (CD/PV.1350).

35. À la 1352^e séance plénière, le 24 mars 2015, les délégations ont débattu du Forum informel de la Conférence du désarmement sur la société civile, tenu le 19 mars 2015 sous l'autorité du Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller (CD/PV.1352). Le Forum a offert l'occasion d'échanger de façon interactive avec la société civile.

36. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur l'interaction de la Conférence avec la société civile. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

37. Le document ci-après a été soumis à la Conférence :

CD/2030, daté du 13 août 2015, intitulé « Indonésie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Méthode de travail de la Conférence du désarmement et revitalisation ».

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2015

38. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont affirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

39. Conformément à la décision sur un calendrier des activités pour la session de 2015 de la Conférence du désarmement (CD/2021), la Conférence a tenu des séances informelles sur quatre questions fondamentales inscrites à son ordre du jour, sous la coordination de Représentants à la Conférence, durant lesquelles des discussions approfondies, complètes et structurées ont eu lieu.

40. Les séances informelles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général le désarmement nucléaire ont été coordonnées par M. Amr Ramadan, Ambassadeur d'Égypte; celles sur les points 1 et 2 avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires par M. Michael Biontino, Ambassadeur d'Allemagne; celles sur le point 3 par M. Matthew Rowland, Ambassadeur du

² Le titre du document CD/2035 est formulé tel qu'il a été soumis et n'implique pas de modifier le règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; celles sur le point 4 par M. Ravinatha P. Aryasinha, Ambassadeur de Sri Lanka.

41. Le 15 septembre 2015, conformément aux dispositions du document CD/2021, la Présidente de la Conférence, M^{me} Dell Higgie, Ambassadrice de Nouvelle-Zélande, a adressé à la Conférence une lettre par laquelle elle transmettait les rapports des quatre coordonnateurs portant sur les débats tenus sur les questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, conformément au calendrier des activités adopté par la Conférence (CD/2043). Les vues des États membres ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la Conférence.

42. Outre les séances informelles tenues conformément aux dispositions du document CD/2021, à l'initiative du Président de la Conférence, M. Henk Cor van der Kwast, Ambassadeur des Pays-Bas (CD/PV.1359), et avec l'approbation de la Conférence, des séances informelles se sont tenues le 4 août 2015 sur « la situation en matière de désarmement nucléaire et les mesures pouvant être envisagées à cet égard »; le 6 août 2015 sur « l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires »; le 7 août 2015 sur « les garanties de sécurité négatives »; le 11 août 2015 sur « la question du genre et le désarmement »; et le 19 août 2015 sur « la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les mesures pouvant être envisagées à cet égard ».

43. La liste des documents publiés par la Conférence et les textes de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2015, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances plénières officielles de la Conférence.

44. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 15 janvier 2015 (CD/2007 et Add.1), par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante-neuvième session en 2014, y compris les résolutions où il était fait expressément mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci-après :

69/27	Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (cinquième alinéa du préambule et par. 2, 3, 4, 5 et 6 du dispositif)
69/30	Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (dixième, douzième, treizième et seizième alinéas du préambule et par. 2, 4 et 5 du dispositif)
69/31	Prévention d'une course aux armements dans l'espace (sixième, onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième alinéas du préambule et par. 5, 6 et 8 du dispositif)
69/32	Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (septième alinéa du préambule et par. 2 et 3 du dispositif)
69/37	Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (vingtième alinéa du préambule et par. 11 du dispositif)
69/38	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (sixième et septième alinéas du préambule et par. 3 du dispositif)

69/41	Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (quatrième alinéa du préambule et par. 1 du dispositif)
69/43	Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (douzième et treizième alinéas du préambule)
69/45	Désarmement régional (par. 1 du dispositif)
69/47	Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2 du dispositif)
69/48	Désarmement nucléaire (quinzième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième alinéas du préambule et par. 16, 17 et 20 du dispositif)
69/52	Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires (douzième alinéa du préambule et par. 11 du dispositif)
69/58	Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (par. 4, 6 et 11 du dispositif)
69/68	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (quatrième alinéa du préambule)
69/69	Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule et par. 1 et 2 du dispositif)
69/71	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (par. 5 du dispositif)
69/76	Rapport de la Conférence du désarmement (premier, deuxième, troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième et douzième alinéas du préambule et par. 1 à 11 du dispositif)
69/77	Rapport de la Commission du désarmement (par. 2 et 8 du dispositif)
Décision 69/519	Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

45. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

46. Sur proposition du Président de la Conférence, M. Vaanchig Purevdorj, représentant de la Mongolie, une séance plénière s'est tenue le 24 février 2015 sur le point 1 de l'ordre du jour, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » et le point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », avec pour thème général le désarmement nucléaire.

47. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2005, daté du 8 octobre 2014, intitulé « Note verbale datée du 3 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant la déclaration publiée par la Commission des relations internationales de l'Assemblée nationale du pouvoir

populaire de Cuba à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre 2014 »;

b) CD/2006, daté du 14 octobre 2014, intitulé « Note verbale datée du 9 octobre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République islamique d'Iran en sa qualité de Présidente du Mouvement des pays non alignés, transmettant la déclaration du Mouvement des pays non alignés prononcée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, célébrée le 26 septembre 2014 »;

c) CD/2009, daté du 23 janvier 2015, intitulé « Note verbale datée du 20 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le résumé établi par le Président de la Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, tenue à Vienne les 8 et 9 décembre 2014 »;

d) CD/2010, daté du 23 janvier 2015, intitulé « Note verbale datée du 20 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte de l'engagement pris par l'Autriche, à titre national, lors de la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Vienne les 8 et 9 décembre 2014 »;

e) CD/2011, daté du 9 février 2015, intitulé « Lettre datée du 22 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration commune d'États désireux d'appuyer la Conférence du désarmement, prononcée devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session »;

f) CD/2013, daté du 10 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 2 février 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Mexique, transmettant un récapitulatif des mandats confiés à la Conférence du désarmement par l'Assemblée générale des Nations Unies, établi par le secrétariat de la Conférence »;

g) CD/2015, daté du 11 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 26 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte de la déclaration commune sur les incidences humanitaires des armes nucléaires prononcée le 20 octobre 2014 par la Nouvelle-Zélande, au nom de 155 États, devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session »;

h) CD/2016, daté du 12 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 11 février 2015, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Équateur en sa qualité de Coordonnatrice de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), transmettant le texte de la Déclaration spéciale relative à la nécessité impérieuse d'un monde exempt d'armes nucléaires, adoptée lors du troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC, tenu les 28 et 29 janvier 2015 à Belén (Costa Rica) »;

i) CD/2018, daté du 18 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 17 février 2015, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant le texte de la déclaration du P5 publiée à la Conférence du P5, à Londres, le 5 février 2015 »;

j) CD/2019, daté du 12 mars 2015, intitulé « Lettre datée du 10 mars 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la France auprès de la Conférence, transmettant le discours prononcé par le Président de la République française, M. François Hollande, le 19 février 2015 à Istres »;

k) CD/2020, daté du 13 avril 2015, intitulé « Lettre datée du 9 avril 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la France auprès de la Conférence, transmettant un projet de traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires élaboré par le Gouvernement français »;

l) CD/2023, daté du 24 juin 2015, intitulé « Lettre datée du 22 juin 2015, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution 67/53, chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négociateur »;

m) CD/2024, daté du 1^{er} juillet 2015, intitulé « Canada. Document de travail. Examen des conséquences sur le plan de la vérification des définitions de matières fissiles et des catégories de matières fissiles dans le cadre d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires »;

n) CD/2025, daté du 1^{er} juillet 2015, intitulé « Canada. Document de travail. Questions visant à stimuler les débats sur les éléments d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires »;

o) CD/2026, daté du 1^{er} juillet 2015, intitulé « Lettre datée du 30 juin 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande à la Conférence, transmettant le texte du document intitulé "Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires", soumis par la Nouvelle-Zélande, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 »;

p) CD/2027 et Corr. 1 (anglais seulement), daté du 27 juillet 2015, intitulé « Australie. Document de travail. Protection des informations à caractère sensible dans le cadre de la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT) »;

q) CD/2028 et Corr.1, daté du 27 juillet 2015, intitulé « Australie. Document de travail. Types de matières fissiles présentant un intérêt potentiel pour la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT) »;

r) CD/2030, daté du 13 août 2015, intitulé « Indonésie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Méthode de travail de la Conférence du désarmement et revitalisation »;

s) CD/2032, daté du 13 août 2015, intitulé « Indonésie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 »;

t) CD/2036, daté du 24 août 2015, intitulé « Pakistan. Document de travail. Éléments d'un traité sur les matières fissiles (FMT) »;

u) CD/2038, daté du 28 août 2015, intitulé « Note verbale datée du 25 août 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte de la déclaration conjointe sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, prononcée le 28 avril 2015 par le Ministre fédéral chargé de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 »;

v) CD/2039, daté du 28 août 2015, intitulé « Note verbale datée du 25 août 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte de l'engagement humanitaire appuyé par 114 États Membres de l'Organisation des Nations Unies »;

w) CD/2040, daté du 28 août 2015, intitulé « Note verbale datée du 27 août 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte du rapport des États-Unis d'Amérique à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, soumis en application des mesures 5, 20 et 21 du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 »;

x) CD/2044, daté du 18 septembre 2015, intitulé « Indonésie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire ».

48. Conformément à la décision CD/2021, les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont été examinés en séances plénières informelles les 11 et 18 juin et les 2 et 9 juillet 2015, sous la coordination de M. Amr Ramadan, Ambassadeur d'Égypte, et de M. Michael Biontino, Ambassadeur d'Allemagne.

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

49. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

50. Sur proposition du Président de la Conférence, M. Vaanchig Purevdorj, représentant de la Mongolie, une séance plénière s'est tenue le 26 février 2015 sur le point 1 de l'ordre du jour, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » et le point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

51. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2005, daté du 8 octobre 2014, intitulé « Note verbale datée du 3 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant la déclaration publiée par la Commission des relations internationales de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre 2014 »;

b) CD/2006, daté du 14 octobre 2014, intitulé « Note verbale datée du 9 octobre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République islamique d'Iran en sa qualité de Présidente du Mouvement des pays non alignés, transmettant la déclaration du Mouvement des pays

non alignés prononcée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, célébrée le 26 septembre 2014 »;

c) CD/2009, daté du 23 janvier 2015, intitulé « Note verbale datée du 20 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le résumé établi par le Président de la Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, tenue à Vienne les 8 et 9 décembre 2014 »;

d) CD/2010, daté du 23 janvier 2015, intitulé « Note verbale datée du 20 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte de l'engagement pris par l'Autriche, à titre national, lors de la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Vienne les 8 et 9 décembre 2014 »;

e) CD/2011, daté du 9 février 2015, intitulé « Lettre datée du 22 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration commune d'États désireux d'appuyer la Conférence du désarmement, prononcée devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session »;

f) CD/2013, daté du 10 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 2 février 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Mexique, transmettant un récapitulatif des mandats confiés à la Conférence du désarmement par l'Assemblée générale des Nations Unies, établi par le secrétariat de la Conférence »;

g) CD/2015, daté du 11 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 26 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte de la déclaration commune sur les incidences humanitaires des armes nucléaires prononcée le 20 octobre 2014 par la Nouvelle-Zélande, au nom de 155 États, devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session »;

h) CD/2016, daté du 12 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 11 février 2015, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Équateur en sa qualité de Coordonnatrice de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), transmettant le texte de la Déclaration spéciale relative à la nécessité impérieuse d'un monde exempt d'armes nucléaires, adoptée lors du troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC, tenu les 28 et 29 janvier 2015 à Belén (Costa Rica) »;

i) CD/2018, daté du 18 février 2015, intitulé « Note verbale datée du 17 février 2015, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant le texte de la déclaration du P5 publiée à la Conférence du P5, à Londres, le 5 février 2015 »;

j) CD/2019, daté du 12 mars 2015, intitulé « Lettre datée du 10 mars 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la France auprès de la Conférence, transmettant le discours prononcé par le Président de la République française, M. François Hollande, le 19 février 2015 à Istres »;

k) CD/2020, daté du 13 avril 2015, intitulé « Lettre datée du 9 avril 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le

Représentant permanent de la France auprès de la Conférence, transmettant un projet de traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires élaboré par le Gouvernement français »;

l) CD/2023, daté du 24 juin 2015, intitulé « Lettre datée du 22 juin 2015, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution 67/53, chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier »;

m) CD/2024, daté du 1^{er} juillet 2015, intitulé « Canada. Document de travail. Examen des conséquences sur le plan de la vérification des définitions de matières fissiles et des catégories de matières fissiles dans le cadre d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires »;

n) CD/2025, daté du 1^{er} juillet 2015, intitulé « Canada. Document de travail. Questions visant à stimuler les débats sur les éléments d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires »;

o) CD/2026, daté du 1^{er} juillet 2015, intitulé « Lettre datée du 30 juin 2015, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande à la Conférence, transmettant le texte du document intitulé "Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires", soumis par la Nouvelle-Zélande, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 »;

p) CD/2027 et Corr. 1 (anglais seulement), daté du 27 juillet 2015, intitulé « Australie. Document de travail. Protection des informations à caractère sensible dans le cadre de la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT) »;

q) CD/2028 et Corr.1, daté du 27 juillet 2015, intitulé « Australie. Document de travail. Types de matières fissiles présentant un intérêt potentiel pour la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT) »;

r) CD/2030, daté du 13 août 2015, intitulé « Indonésie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Méthode de travail de la Conférence du désarmement et revitalisation »;

s) CD/2032, daté du 13 août 2015, intitulé « Indonésie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 »;

t) CD/2036, daté du 24 août 2015, intitulé « Pakistan. Document de travail. Éléments d'un traité sur les matières fissiles (FMT) »;

u) CD/2038, daté du 28 août 2015, intitulé « Note verbale datée du 25 août 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte de la déclaration conjointe sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, prononcée le 28 avril 2015 par le Ministre fédéral chargé de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 »;

v) CD/2039, daté du 28 août 2015, intitulé « Note verbale datée du 25 août 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte de l'engagement humanitaire appuyé par 114 États Membres de l'Organisation des Nations Unies »;

w) CD/2040, daté du 28 août 2015, intitulé « Note verbale datée du 27 août 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte du rapport des États-Unis d'Amérique à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, soumis en application des mesures 5, 20 et 21 du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 »;

x) CD/2044, daté du 18 septembre 2015, intitulé « Indonésie, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire ».

52. Conformément à la décision CD/2021, les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont été examinés en séances plénières informelles les 11 et 18 juin et les 2 et 9 juillet 2015, sous la coordination de M. Amr Ramadan, Ambassadeur d'Égypte, et de M. Michael Biontino, Ambassadeur d'Allemagne.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

53. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

54. Sur proposition du Président de la Conférence, M. Vaanchig Purevdorj, représentant de la Mongolie, une séance plénière s'est tenue le 9 mars 2015 sur le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

55. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2031, daté du 13 août 2015, intitulé « Indonésie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Prévention d'une course aux armements dans l'espace »;

b) CD/2042, daté du 14 septembre 2015, intitulé « Lettre datée du 11 septembre 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République populaire de Chine à la Conférence et par le Chargé d'affaires par intérim de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant les commentaires de la Chine et de la Fédération de Russie concernant l'analyse par les États-Unis d'Amérique du texte actualisé, en langues chinoise et russe, du projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis en 2014 ».

56. Conformément à la décision CD/2021, le point 3 de l'ordre du jour a été examiné en séances plénières informelles les 13 et 20 août 2015, sous la coordination de M. Matthew Rowland, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

57. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

58. Sur proposition du Président de la Conférence, M. Vaanchig Purevdorj, représentant de la Mongolie, une séance plénière s'est tenue le 10 mars 2015 sur le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ».

59. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

CD/2045, daté du 18 septembre 2015, intitulé « République islamique d'Iran, au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Garanties de sécurité négatives ».

60. Conformément à la décision CD/2021, le point 4 de l'ordre du jour a été examiné en séance plénière informelle, le 27 août 2015, sous la coordination de M. Ravinatha P. Aryasinha, Ambassadeur de Sri Lanka.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : armes radiologiques

61. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

F. Programme global de désarmement

62. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

G. Transparence dans le domaine des armements

63. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

64. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2037, daté du 24 août 2015, intitulé « Note verbale datée du 21 août 2015 adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée, transmettant le texte

de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée le 21 août 2015 »;

b) CD/2041, daté du 3 septembre 2015, intitulé « Note verbale datée du 2 septembre 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant le communiqué de presse conjoint établi à l'issue de la réunion intercoréenne de haut niveau qui s'est tenue du 22 au 24 août 2015 dans le village de Panmunjom ».

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

65. Consciente de l'importance et de la nécessité croissantes de faire avancer le désarmement multilatéral, s'appuyant sur les efforts ciblés faits pour établir un programme de travail pour la session de 2015 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2016, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes qui auraient été, seraient ou devraient être présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.

66. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2016 seraient les suivantes :

Première partie : 25 janvier-1^{er} avril;

Deuxième partie : 16 mai-1^{er} juillet;

Troisième partie : 2 août-16 septembre.

67. Au nom de la Conférence du désarmement, la Présidente transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-dixième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 18 septembre 2015.

La Présidente de la Conférence,
Dell Higgie
Ambassadrice de Nouvelle-Zélande